

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1 **Intitulé du module** **Stage en contexte sanitaire** **2024-2025**

Code APS 7 **Type de formation** Année Propédeutique Santé

Niveau Module pré-HES

2 **Organisation**

Organisation temporelle

 Module sur 1 semestre Semestre de printemps

 Module sur 2 semestres Semestre d'automne

 Autre :

Nombre de ½ jours d'enseignement 80

3 **Finalités et objectifs généraux d'apprentissage**

Le stage dans une organisation ou institution sanitaire doit permettre à l'étudiant-e de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- découvrir différentes professions du domaine de la Santé et différents milieux de soins ;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la Santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine.

Le stage contribue également à l'évaluation des aptitudes personnelles de l'étudiant-e, requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la Santé.

4 **Contenu et formes d'enseignement**

Avant le stage, le dispositif de stage ainsi que l'ensemble des documents sont présentés en conférence à l'étudiant-e. Ensuite, il-elle participe à un séminaire préparatoire (dans le module APS6) visant à l'élaboration d'un objectif personnel.

Le stage a lieu de la 2ème à la 9ème semaine pour les étudiants en maturité spécialisée santé, de la 10ème à la 17ème semaine pour les étudiants en modules complémentaires du calendrier civil.

Dès la 1ère semaine de cours qui suit le stage, l'étudiant-e participe à un séminaire visant l'identification des apprentissages réalisés en contexte santé et les perspectives en tant que futur-e étudiant-e dans un Bachelor Santé.

5 **Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation du stage se fait à partir du document « Evaluation du stage » de l'APS remis à l'étudiant par l'école avant son stage.

Le référent stage (cf. art.15 §2 Règlement d'études sur la formation en année propédeutique santé) procède à l'évaluation sommative, habituellement durant la dernière semaine, en se basant sur la réalisation des activités attendues figurant dans le cahier des charges du stagiaire et de l'atteinte des objectifs d'apprentissage définis dans le contrat pédagogique.

6 **Modalités de remédiation**

L'échec à la validation du stage peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'un nouveau stage de 4 semaines dans l'année en cours

7 **Remarques**

En principe, aucun congé n'est accordé.

Les absences doivent être annoncées au référent de stage et à l'école selon les règles en vigueur. Pour toute absence de plus de 3 jours consécutifs, l'étudiant doit fournir un certificat médical ou un justificatif officiel. L'original du document est envoyé à l'école. Une copie est transmise au référent de stage.

Toute absence supérieure à 5 jours ouvrables entraîne la non-validation du stage (cf. art.15 §3 Règlement d'études sur la formation en APS).

Toute absence injustifiée entraîne l'échec du stage.

8 **Bibliographie**

Damidot, P. (30 mars 2011). *Rapport du Groupe de travail vaudois, année propédeutique*. Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES).

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). (2019). Directive sur la formation en année propédeutique santé.

Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP) (septembre 2011). *Règlement aux études*.

Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP). (2021). *Maturité Spécialisée Santé*. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgep/dgep_fichiers_pdf/DGEP_brochure_MSSA_web.pdf

Pastre, P. (2006). Apprendre à faire. In E. Bourgeois & G Chapelle (Dir.), *Apprendre à faire*. (pp109 – 121). PUF. *Plan d'études cadres Modules Complémentaires Santé* (25 février 2011). HES-SO – domaine santé.

9 **Enseignants**

Responsable de module : Anne Mairesse

Descriptif validé le 29 août 2024

Par la responsable du programme Année Propédeutique Santé : **Anne Mairesse**